

L'an 2023, le 15 Mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu-lès-Loches s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme MÉTADIER Sophie, Maire.

Date de la convocation		
09/05/2023		
Date d'affichage		
09/05/2023		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	19

Présents : Mme MÉTADIER Sophie, Maire, M. MÉREAU Philippe, Mme LAROCHE Madeleine, M. DUPAS Jean-Claude, Mme JAN Gaëlle, M. TARNIER Jérôme, M. GENVRIN Nicolas, Mme DESSEIN Léna, M. VIANO Antoine, Mme MARCHAIS Nicole, M. LE GARREC Patrick, Mme MARQUENET Nathalie, Mme COURCOUL Charlotte, Mme GRONDEUX-MALJEAN Blandine.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Mme GRATADE Michèle (pouvoir à M. LE GARREC Patrick), Mme DUFOUR-GRENOUILLET Fanny (pouvoir à Mme DESSEIN Léna), M. DEVANNE Julien (pouvoir à M. VIANO Antoine), Mme GAULTIER DE KERMOAL Claire (pouvoir à M. MÉREAU Philippe), M. COURMADIAS John (pouvoir à Mme MÉTADIER Sophie).

Vote	
A l'unanimité	
Pour : 19	
Contre : 0	
Abstention : 0	

2023_017 – TARIFS COMMUNAUX

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit fixer les prix de location des salles communales, des différentes manifestations et animations organisées par la commune ainsi que les prix des produits dérivés et les redevances d'occupation du domaine public.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a de plus en plus de visites de groupes pour le Clocher et l'église abbatiale et propose de créer un tarif spécial.

Les tarifs seraient les suivants :

MATÉRIEL	Unité	Caution
Cube	4 €	50 €
Chaise pliante	0,70 €	
Banc	2 €	
Table bois grand modèle	3,80 €	
Barrière	3,80 €	
ÉVÈNEMENTS		Tarifs
Spectacles, concerts, pièces de théâtre		10€, gratuit pour les moins de 12 ans
Atelier pour enfants et jeux de piste		4 €
Spectacle de Noël		3 €
Projection de films en salle		5€, gratuit pour les moins de 12 ans
Carte postale		1 €
Livre		25 €
Visite		5€/personne, 8€/couple, gratuit pour les moins de 12 ans
Visite de groupe		4€/personne, à partir de 10 personnes, gratuit pour les moins de 12 ans

	Tarifs	Loueurs Bellilociens		Loueurs extérieurs		Caution
		Été	Hiver*	Été	Hiver*	
Templiers 1er étage	Journée	60 €	160 €	70 €	170 €	150 €
	Week-end**	90 €	290 €	100 €	300 €	
	Spectacle gratuit	Gratuit	50 €	Gratuit	 	
	Exposition gratuite/semaine	150 €	 	175 €	 	
Salle Lucien et Denise Laumonier	Journée	15 €	25 €	20 €	30 €	50 €
	Exposition gratuite/semaine	38 €	 	50 €	 	
Club House	Journée	20 €	40 €	30 €	50 €	50 €
Eglise Saint Laurent	Journée	85 €	385 €	105 €	405 €	200 €
	Exposition gratuite/semaine	213 €	 	263 €	 	
Petite salle des fêtes (sans cuisine)	Journée	15 €	25 €	20 €	30 €	50 €
Grande salle des fêtes et cuisine	Journée	100 €	140 €	125 €	165 €	150 €
	Week-end**	150 €	230 €	210 €	290 €	
Petite + grande salle des fêtes et cuisine	Week-end**	165 €	255 €	230 €	320 €	
Nettoyage : 40€ de l'heure						

*Tarifs hiver du 15 octobre au 15 avril

**Week-end = du vendredi 17h au lundi 8h

Redevances d'occupation du domaine public :

- Pour une manifestation organisée par une association 10 € forfaitaire
- Pour l'installation de cirque chapiteau 300 € pour ≤ 1 000 m² de chapiteau
500 € pour > 1 000 m² de chapiteau

(Pour une occupation de 15 jours maximum. Le cirque doit être autonome en électricité)

- Stand alimentaire : 5 € par jour
- Brocante : exposants de la Commune : 1.50 € le mètre linéaire par jour
- Brocante : exposants hors Commune : 2.50 € le mètre linéaire par jour
- Manège : 5 € par jour
- Marché alimentaire du Mail Saint-Pierre : 1 € par mois ou 12 € par an
- Emplacement de taxi : 32 € par an
- Commerce ambulant (camion-magasin) non alimentaire : 1,70 € le mètre linéaire par jour
- Commerce ambulant alimentaire : 3 € le mètre linéaire par mois
- Terrasse : 2,30 € le m² par an

- Dit que le tarif hiver s'applique du 15 octobre au 15 avril.
- Dit que la Municipalité se réserve le droit d'attribuer la gratuité pour certaines manifestations.
- Dit que cette gratuité s'applique un week-end par an et une fois par semaine du lundi au vendredi pour les associations de Beaulieu-lès-Loches ainsi que pour les associations Les Baladins, Crescendo et NACEL.
- Dit que la commune accorde la mise à disposition gratuite du matériel pour les Fêtes des Voisins et pour les associations de la commune et des communes limitrophes, sous réserve de disponibilité.
- Dit que la location de salles et/ou de matériel sera confirmée après la signature de la convention, de la fourniture d'une attestation d'assurance et d'un chèque de caution.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

- Décide de modifier les tarifs communaux, à compter du 15 mai 2023 en y ajoutant un tarif de groupe pour les visites du Clocher et de l'église abbatiale.
- Accepte le tarif de groupe de 4€/ personne à partir de 10 personnes (gratuit -12 ans) pour les visites du Clocher et de l'église abbatiale.
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la poursuite du dossier

Mme le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS) ou par l'application télérecours : citoyens.telerecours.fr.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Mme Sophie MÉTADIER

